

## Annexe 3

## MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Direction générale de l'Agriculture

Division des Aides à l'Agriculture

Direction des Structures agricoles

**DEMANDE D'INTERVENTION : MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE**

N° FIA : \_\_\_\_\_ (réservé à l'Administration)

**1. DEMANDEUR(S)**

Nom :  
 Adresse :  
 Localité :  
 Téléphone :  
 N° producteur :  
 Date de naissance :  
 Etat civil :  
 Diplôme :  
 Expérience professionnelles : \_\_\_\_\_ années  
 Revenus access. : \_\_\_\_\_ (montant)  
 Date 1<sup>ère</sup> installation :  
 Successeur : (\*) OUI – NON  
 N° compte bancaire :

**2. EXPLOITATION**

Nom :  
 Adresse :  
 Localité :  
 Province :  
 N° d'unité de production :  
 Type d'exploitation : (\*) agricole-horticole

**3. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS ET MONTANTS HTVA**

Nature de l'investissement : montant HTVA :

A justifier par facture(s)

**4. LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES (\*)**

1. diplôme	5. registre des parts de la société
2. extrait acte de naissance	6. avis de réception des travaux
3. attestation CAS	7. permis bâtir + exploiter ou permis unique
4. statuts et leurs modifications	8. factures

Le diplôme, l'extrait d'acte de naissance et les statuts ne doivent pas être produits s'ils ont déjà été introduits pour un dossier FIA antérieur.

(\*) barrer la mention inutile

## **5. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR**

Le soussigné sollicite l'octroi de la prime en capital pour les investissements repris ci-dessus conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du

Le soussigné déclare qu'il n'a sollicité et ne sollicitera aucune aide financière de quelque nature que ce soit pour les investissements repris ci-avant.

Le soussigné reconnaît que l'octroi de la prime sollicitée est conditionnée par la tenue d'une comptabilité de gestion.

Le soussigné reconnaît qu'il a pris connaissance des conditions générales et particulières d'accès aux aides du F.I.A., applicables également dans le cadre de l'octroi de la prime sollicitée.

Le soussigné s'engage à fournir, à leur demande, aux délégués du Ministère de la Région wallonne tout renseignement ou document d'ordre professionnel ou financier et à leur laisser accès à ses installations.

Le soussigné accepte que les primes lui versées soient remboursées en cas de fausses déclarations ou de non respect des conditions générales et particulières d'accès aux aides du Fonds d'Investissement Agricole.

Le soussigné s'engage à informer la direction des Structures de la Direction générale de l'Agriculture du Ministère de la Région wallonne des opérations de cession partielle ou totale d'un quota de production et des demandes d'aides introduites auprès des autorités publiques du fait de la diminution volontaire de la production de leur exploitation.

Date :

Certifié sincère et véritable

Signature :

---

Formulaire à renvoyer à l'adresse suivante :

**MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE**

**Direction générale de l'Agriculture  
Division des Aides à l'Agriculture  
Direction des Structures agricoles  
Avenue Prince de Liège, 7 (4<sup>e</sup> étage)  
5100 JAMBES**

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 2004 relatif à la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage.

Namur, le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,

J. HAPPART